

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_155 : FINANCES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CPIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Depuis de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est un partenaire financier important de l'Association Maison des Volcans labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne.

Dans le cadre de ce partenariat et pour permettre à l'Association de surmonter les difficultés financières qu'elle connaissait, la CABA est par ailleurs intervenue en 2015 pour lui apporter une aide de trésorerie qui a depuis été totalement remboursée. Si, dans ce cadre, certaines des activités de l'Association ont été revues et pour certaines purement abandonnées, ses missions stratégiques pour le territoire (étude et expertise environnementales, animation et formation) restent pleinement assurées et poursuivent même leur développement.

Ainsi, alors que le plan de retour à l'équilibre est désormais intégralement exécuté, l'évolution des activités et la bonne situation financière de l'Association inscrivent le renouvellement du soutien de la CABA dans un cadre nouveau. Il faut relever à ce titre que diverses prestations d'études engagées par la CABA ont été contractualisées dans un cadre concurrentiel avec le CPIE au cours de ces dernières années, certaines d'entre elles ont

vocation à pouvoir être intégrées dans le cadre conventionnel qu'il est aujourd'hui proposé de reconduire.

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi entre les parties pour définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération participe au financement des projets conduits par l'Association et dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Il est proposé de maintenir pour 2024 le montant de la subvention versée au CPIE à hauteur de 90 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 90 000,00 € au CPIE de Haute Auvergne au titre de l'année 2024 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des Budgets Primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 6574 fonction 70 (nomenclature comptable M57).

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.